

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1^{ère} extraordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 10 mars 2022

Date affichage : 17 mars 2022

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Raymond NUVET, Didier MOUCHEBOEUF, Simone ARAMET, Marc LIONARD, Claire RAMBEAU-LEGER et Gaëtan BUREAU

Etaient excusés : Annie CHARRASSIER, Nathalie CHATEFAU, Ludovic GIRARD et Claude NEREAU

Secrétaire de séance : Simone ARAMET

OBJET : Restaurant du groupe scolaire – Rentrée des classes de septembre 2022
Validation du nouveau dispositif de réservation et de paiement en ligne

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune doit faire face un nombre important d'impayés de factures de cantine pour le groupe scolaire depuis plusieurs années.

Les réservations et les paiements en ligne par les familles serait la solution pour éviter au maximum les impayés, obtenir une meilleure gestion du nombre de repas à servir quotidiennement et éviter le gaspillage alimentaire. Cela permet à la commune de répondre en partie à la loi EGALIM.

La commune a pris contact avec le prestataire ARG SOLUTIONS à Avignon (84140). Le logiciel qu'il propose répond tout à fait aux attentes de la commune, c'est-à-dire :

- Manipulation facile du logiciel pour les agents et les familles
- Plusieurs modes de paiement avec PAYFIP REGIE
- Réservation des repas sur une période déterminée

Le logiciel sera mis en application pour les familles à la rentrée des classes de septembre 2022.

Le montant de cet investissement est de 2 500,00 euros HT soit 3 000,00 euros TTC.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de valider l'acquisition du logiciel et la mise en place du nouveau dispositif de réservation et de paiement des repas pris au restaurant scolaire pour un montant de 2 500,00 euros HT soit 3 000,00 euros TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le changement d'organisation de réservation des repas pris au restaurant du groupe scolaire de la commune pour la rentrée des classes de septembre 2022,
- **D'APPROUVER** l'acquisition du logiciel du prestataire ARG SOLUTIONS situé à Avignon (84140) pour un montant de 2 500,00 euros HT soit 3 000,00 euros TTC,
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

